

Mouscron, le 21 août 2020.

Chers Parents,
Cher Elève,

1

Permettez-nous par ce premier courrier de vous souhaiter la plus chaleureuse bienvenue dans le CEFA de notre Collège pour cette année scolaire 2020-2021.

Après les perturbations de l'année écoulée, cette rentrée de septembre est l'aube d'un retour à une forme de normalité.

Avec l'équipe éducative nous tenons avant tout à vous exprimer clairement notre premier objectif : celui de l'épanouissement personnel de chacun dans l'option professionnelle choisie.

La compétence de nos professeurs, la présence de nos accompagnateurs, l'encadrement par nos éducateurs et la performance de nos moyens d'enseignement donneront à chaque élève et selon ses possibilités, la garantie d'un bel avenir.

En vous souhaitant encore une excellente année scolaire dans notre CEFA, nous vous prions de croire, Chers Parents, Cher Elève, en notre entier dévouement.

Pour l'équipe
éducative

A. Bonte
Directeur

B. Vandebroucke
Directeur adjoint

P. Watthez
Directeur adjoint

F. Marly
Coordonnatrice CEFA

Directives pour la rentrée scolaire.

Consignes sanitaires

Avenue Royale et Rue de la Paix (les entrées de notre établissement) font partie du centre-ville de Mouscron où le masque est obligatoire. Aux abords de l'école cette règle est donc d'application.
Masque obligatoire !

Sur le site de l'école, à l'extérieur comme à l'intérieur, partout où les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées (1.5m minimum) **le masque doit être porté**. Le lavage régulier des mains est fortement recommandé. Dans toutes les classes, un distributeur de gel hydroalcoolique sera disponible.

***L'école ne fournira pas de masques aux élèves.
Chacun emporte ses propres masques !***

Examens de 2èmes sessions, qualifications et travaux de vacances

Examens et qualifications de 2^{ème} session :

Les examens se dérouleront **le mardi 1er septembre à 8h25** dans les locaux 712/713 selon les horaires et les consignes qui ont été communiqués lors de la remise du bulletin en juin.

Les qualifications : le mardi 1^{er} septembre ou le mercredi 2 septembre selon les horaires et les consignes donnés lors de la remise des résultats de juin.

Remise et contrôle des travaux de vacances :

Les travaux sont à remettre aux professeurs de la branche, le **mardi 1^{er} septembre à 8h25**.

Le professeur examinera et évaluera le travail en présence de l'élève.

Salle polyvalente du CEFA

La communication des résultats des examens et des qualifications de 2^e session se fera uniquement par **affichage dans le hall d'entrée du bâtiment 3, le mercredi 2 septembre à partir de 17h00**.

Rentrée des classes

Jeudi 3 septembre 2020

Dans le hall d'accueil du CEFA (bâtiment à l'entrée du site, rue de la Paix)

9h pour les « nouveaux élèves » ainsi que pour tous les élèves entrant dans une classe de 3^{ème} et de 4^{ème} année (nouveaux et anciens) ».

Attention : toutes les 7èmes rentrent le vendredi

Les élèves sont libérés exceptionnellement à 12h05.

Ils seront pris en charge par les titulaires.

Prenez de quoi écrire...

Une première rencontre avec les accompagnateurs est possible et souhaitable pour d'éventuelles propositions de stage dès 13h.

Vendredi 4 septembre 2020

Dans le hall du CEFA (bâtiment à l'entrée du site, rue de la Paix) à 9h pour les « anciens élèves » (de la 5^{ème} à la 6^{ème}) et **toutes les 7^{èmes}**

Les élèves sont libérés exceptionnellement à 12h05.

Ils seront pris en charge par les titulaires.

Une première rencontre avec les accompagnateurs est possible et souhaitable pour d'éventuelles propositions de stage, des renouvellements de contrats dès 13h.

3

Sorties pendant le temps de midi.

Voici un extrait du Règlement.

- ✓ De la 1^{ère} à la 5^{ème} année, l'élève externe retourne chez lui ou chez un membre de la famille dûment désigné, moyennant l'autorisation de sortie à midi signée devant nous par les parents ou le responsable de l'élève.
- ✓ En 6^{ème} et 7^{ème} année, l'élève mineur désirant quitter l'établissement pendant le temps de midi doit également recevoir l'autorisation signée devant nous par les parents ou le responsable de l'élève.

Attention !

Pour tous les élèves, de la 1^{ère} à la 7^{ème}, mineurs ou majeurs, nous nous réservons le droit de retirer la carte de sortie du midi pour tout comportement « inadéquat » à l'extérieur de l'établissement, en cas de fraude, en cas de retard en début d'après-midi ou en cas d'absence l'après-midi.

L'assurance scolaire n'intervient que sur le trajet domicile-école.

Pour l'obtention de l'autorisation de sortie à midi pour un élève mineur pour l'année scolaire 2020-2021, la signature devant nous du responsable de l'élève est donc nécessaire avant la délivrance de la carte de sortie.

Entrée à l'école et respect du voisinage

Des travaux de voirie, à proximité de l'école, ont été entamés au carrefour (feux tricolores) avenue royale-rue de Courtrai-rue Léopold-rue Victor Corne. Ce carrefour est entièrement bloqué jusqu'au moins fin août. L'accès à l'école risque d'être perturbé voire impossible début septembre.

Toutes les entrées et sorties des élèves, matin, midi et soir, quel que soit le moyen de locomotion utilisé, à pied, à vélo ou à moto se font par la rue de la Paix.

Vu le sens unique de cette rue ainsi que la nouvelle configuration de la rue sur laquelle elle débouche, nous vous déconseillons vivement d'y pénétrer en voiture pour déposer ou reprendre votre enfant.

De vastes parkings publics sont accessibles à moins de cinq minutes à pied de l'école (à la rue de Courtrai à mi-chemin entre la Grand Place et notre collège, avenue du Château).

L'utilisation de ces parkings facilitera votre accès vers les grands axes routiers.

Nous insistons, auprès des élèves, sur le respect du code de la route, lors de l'entrée et la sortie des élèves (sens giratoire du rond-point, pistes cyclables, ...)

Respect du voisinage

Afin de préserver la tranquillité et la propriété des riverains voisins de l'établissement que ce soit le matin lors de l'arrivée, lors du temps de midi ou lors de la sortie, il est interdit de s'asseoir sur les murets, les perrons ou de s'avancer dans les entrées de garage des maisons avenue Royale et rue de la Paix. Dès leur arrivée, les élèves entrent directement dans l'école. A tout moment, la traversée du site CHM et homes face à l'établissement est interdite aux piétons, cyclistes et vélomoteurs. Ce n'est donc pas non plus un endroit pour pique-niquer le midi.

L'autorisation de sortie pourra être retirée le cas échéant.

Accueil des parents dans l'établissement

Pour rencontrer la direction, un éducateur ou un professeur - de préférence après avoir téléphoné pour fixer un rendez-vous, ce qui donne plus de chance que la personne souhaitée soit disponible - les parents entrent dans l'établissement par l'avenue Royale et s'adressent directement à l'accueil principal (comme indiqué aux différentes entrées). En effet l'école n'étant pas un lieu public, son accès est soumis à certaines règles (décret du 30.06.98). Hormis lors des réunions de parents, les parents n'ont pas accès aux classes et ateliers sans y être invités et autorisés.

Fréquentation scolaire

Nous vous invitons à lire / relire, dans le journal de classe, le point 5 du Règlement d'Ordre Intérieur :

« Absences - Obligations pour l'élève et obligations pour les parents d'un mineur »

En résumé, une absence peut être justifiée

- ✓ **Par un document officiel :**
Certificat médical (remis au retour de l'absence ou transmis à l'école dans les 3 jours du début de l'absence pour les absences plus longues), convocation d'une autorité publique, annonce de décès...
- ✓ **Par les parents (remis immédiatement au retour de l'absence)**
 - Pour maximum 3 jours consécutifs
 - Pour un maximum de 16 demi-jours dans l'année
 - Uniquement en utilisant le modèle repris sur cette fiche
 - Sauf en période de contrôles de synthèse.
 - Mais la direction doit apprécier le motif de l'absence : malgré le justificatif des parents, une absence peut donc être déclarée non justifiée.

Attention, une absence à une heure de cours équivaut à $\frac{1}{2}$ jour d'absence.

En cas d'absence en stages, le lieu de stages doit être averti avant la prise de fonction et l'école doit être avertie dès l'ouverture.

Modèle à respecter scrupuleusement pour la justification (à recopier sur papier libre)

| |
|--|
| Date : |
| Nom Prénom de l'élève : en classe de a été absent(e) du au (inclus). |
| Motif de l'absence : |
| Signature des parents |

Sanctions éventuelles

- ✓ Après 10 demi-jours non justifiés, convocation des parents, signalement du mineur au Ministère.
- ✓ Après 20 demi-jours non justifiés, exclusion éventuelle d'un majeur.
- ✓ Après 20 demi-jours non justifiés, déclaration de la situation à l'administration, l'élève perd son statut d'élève régulièrement inscrit. Il fait dès lors l'objet d'une procédure selon laquelle il sera tenu de respecter les règles qui seront établies dans un contrat d'objectifs. Le respect des dispositions de ce contrat sera évalué lors d'un conseil de classe qui se tiendra en mai, lequel décidera ou non de redonner à l'élève le droit à la sanction des études.

Absence et évaluation

Lors d'une absence à une évaluation :

- ✓ De synthèse ou un bilan de fin de période, inscrit au journal de classe comme tel :
 - Un certificat médical est indispensable, celui-ci permet si nécessaire de passer l'épreuve à un autre moment.
 - Sans certificat médical, un « zéro » sanctionne ce contrôle de synthèse ou ce bilan (comme prévu dans notre règlement des études).
- ✓ De travail journalier :
 - Si l'absence est justifiée, le contrôle peut être fait à un autre moment.
 - Si l'absence n'est pas réglementairement justifiée, le contrôle est sanctionné d'un « zéro »

Agenda provisoire de l'année 2020-2021

| | |
|--|--|
| Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles | le dimanche 27 septembre 2020 |
| Congé d'automne | du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020 |
| Armistice | le mercredi 11 novembre 2020 |
| Vacances d'hiver | du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021 |
| Congé de détente (carnaval) | du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021 |
| Vacances de printemps | du lundi 5 avril au lundi 16 avril 2021 |
| Fête du 1 ^{er} mai | le vendredi 30 avril - samedi 1^{er} mai 2021 |
| Fête de l'Ascension | le jeudi 13 mai et le vendredi 14 mai 2021 |
| Le lundi de la Pentecôte | le lundi 24 mai 2021 |

D'autres infos sur les activités de l'école sur

www.sthenri.be

Sur Facebook

« Collège Technique Saint-Henri Mouscron »